



## COMMUNICATIONS AUX PARENTS 2020-2021 – AMENDÉ AUTOMNE 2020

1 <sup>re</sup> communication	<b>Rencontre de parents</b> Mercredi 9 septembre 2020 19h à 21h30
2 <sup>e</sup> communication	<b>Communication écrite</b> 15 octobre 2020 (courriel)
3 <sup>e</sup> communication	<b>Communications avec les parents</b> Semaine du 23 novembre
4 <sup>e</sup> communication	<b>Communications avec les parents</b> Semaine du 1 <sup>er</sup> février
5 <sup>e</sup> communication	<b>Bulletin</b> 10 juillet 2021

Fin d'étape	Date limite pour inscription finale dans Mozaïk et envoi courriel à la TOS pour confirmer la fin de l'opération	Nombre de jours pour entrer les notes	Validation et traitement des données Préparation et Gestion des bulletins (TOS et direction de la Sanction)	Envoi électronique	Date limite légale pour réception à la maison (cf. Régime pédagogique, 29.1)
1 <sup>re</sup> Communication sans note	9 octobre 16h	-	13 au 15 octobre	15 octobre	15 octobre 2020
2 <sup>e</sup> Communication sans note	13 novembre 16h	-	16 au 19 novembre	20 novembre	-
22 décembre 2020	15 janvier 16h	8	18 au 21 janvier	22 janvier	22 janvier 2021 ★ Transmission au SRAM 21 février 2021
23 juin 2021	23 juin 12h	-	23 juin pm et 25 juin Doit attendre l'autorisation du CSSRS pour l'impression au début du mois de juillet	10 juillet	10 juillet 2021

Version du 5 novembre 2020

*Caroline Martel*

Directrice adjointe

Responsable de la sanction des études